

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 OCTOBRE 2012**

PRESENTS : Jean-Paul DICONNE, Marie-Thérèse BERTHIER, Jean-Pierre BUGUET, Jocelyne CLEMENT, Christian CORDEY, Manuel DESCHAMPS, Jeannine GEOFFROY, Bernadette GIRARDEAU, Cyrille JOBARD, Michel LAUQUIN,
Absents excusés : Michel ROY, Sylvie RUBEY (pouvoir Jean-Paul DICONNE), Sylvie ZIMMER (pouvoir Cyrille JOBARD), Franck CHAMPAGNE (pouvoir Christian CORDEY), Pierre RAGEOT (pouvoir Jocelyne CLEMENT)

URBANISME

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme et sur les modalités d'instruction des dossiers d'autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, le Conseil décide de confier l'étude technique de ces dossiers à la Direction Départementale des Territoires et autorise le maire à signer la convention correspondant à cette démarche.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Le Conseil décide de renouveler la convention, qui arrive à échéance le 30 novembre 2012, relative au service de transport à la demande avec le Conseil Général de Saône et Loire.
Autorise le maire à signer ce document.

RAPPORT ANNUEL

Le conseil entend le maire présenter le rapport annuel 2011 sur le service assainissement et approuve ces chiffres.

TEMPS DE TRAVAIL

Le conseil décide d'augmenter le temps de travail de l'adjoint administratif de 30 mn par semaine à compter du 1 novembre 2012.

CANTINE SCOLAIRE

Le conseil après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur le fonctionnement du service de la cantine scolaire et pris connaissance du bilan financier 2011/2012 établi par l'association de parents d'élèves, le conseil demande le remboursement annuel des frais de consommations d'eau, d'électricité et de gaz du bâtiment.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie, le 15 octobre 2012, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

le Maire
J.P.DICONNE

